

Par e-mail : https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/12/13/en-belgique-le-gouvernement-approuve-le-contrat-du-siecle-sur-le-nucleaire-avec-engie_6205559_3234.html

En Belgique, le gouvernement approuve le « contrat du siècle » sur le nucléaire avec Engie

Après vingt ans de débat politiques, l'accord prévoit notamment la prolongation des réacteurs de Doel 4 et Tihange 3 pendant dix ans.

Par Jean-Pierre Stroobants (Bruxelles, correspondant)

Publié le 13 décembre 2023

Selon ceux qui, du côté belge, l'ont négocié, c'est bel et bien le « deal du siècle » : le gouvernement du libéral Alexander De Croo a entériné, dans la nuit de mardi 12 à mercredi 13 décembre, un accord conclu avec le groupe énergétique Engie sur l'avenir du nucléaire. Il prévoit notamment la prolongation de deux réacteurs pendant dix ans.

Ce contrat clôt, en principe, des débats politiques qui auront duré vingt ans. Après une décision de principe sur la fermeture complète du parc nucléaire, en 2003, la suite a été marquée par d'incessants revirements.

A la fin de 2020, le principe d'une sortie du nucléaire était toutefois réaffirmé, et Engie actait la décision. En août 2022, le gouvernement, une coalition de sept partis incluant les Verts, était néanmoins contraint de revoir sa copie : la crainte de ruptures d'approvisionnement pour les hivers suivants était alimentée par la guerre en Ukraine et les problèmes du parc nucléaire français, dont dépendait en partie l'alimentation du pays.

Les solutions alternatives envisagées (des centrales au gaz, un parc de batteries, le développement de l'éolien...) s'avérant insuffisantes, ou impossibles à mettre en place à court terme, l'idée d'une prolongation de deux des sept réacteurs du pays, Doel 4 en Flandre et Tihange 3 en Wallonie, s'est imposée à tous, y compris aux écologistes.

Engie en position de force

Engie était désormais en position de force et pouvait imposer ses conditions. D'autant que la société avait fait valoir les difficultés techniques et les problèmes d'approvisionnement en combustible liés à une prolongation. Même s'ils étaient les plus récents, et capables de fournir les 2 gigawatts nécessaires pour éviter un black-out, Doel 4 et Tihange 3 nécessitaient une mise à l'arrêt pour une remise à niveau, avant un redémarrage pour dix ans, en 2026.

Effectuant, elle aussi, un revirement, l'Autorité fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) proposait cependant, en février, d'accorder à l'opérateur un délai de trois ans supplémentaires pour cette révision, afin de permettre le fonctionnement des deux réacteurs lors de l'hiver 2025-2026. Les dirigeants de l'AFCN avaient, jusque-là, rejeté un tel scénario, invoquant des problèmes de sécurité.

D'autres modalités de l'accord de principe devaient encore être négociées. A la fin juin, une ultime confrontation houleuse entre M. De Croo et Catherine MacGregor, la directrice générale de l'énergéticien, menaçait de tout faire échouer. C'est finalement une intervention d'Emmanuel Macron, à la suite d'une conversation qu'il avait eue, le 24 avril, avec le premier ministre belge,

lors d'un Sommet de la mer du Nord, à Ostende, qui aurait permis le déblocage du dossier.

Engie voyait alors satisfaite sa demande de création d'une structure commune de gestion avec l'Etat belge. Les deux parties y partageront les risques, les investissements et les coûts pour la gestion des deux réacteurs prolongés et le démantèlement des cinq autres – à partir de 2025.

Garantie d'un prix de vente minimal pour l'électricité

Tinne Van der Straeten, la ministre écologiste flamande chargée de l'énergie, espérait initialement faire payer par l'énergéticien le coût du démantèlement et du traitement des déchets. Celui-ci est estimé à quelque 40 milliards d'euros par les écologistes. [L'accord final prévoit qu'Engie versera 15 milliards d'euros à la Belgique pour le traitement des déchets et que la société gèrera le démantèlement des réacteurs mis à l'arrêt.](#)

L'exploitant du parc se voit, par ailleurs, garantir un prix de vente minimal pour l'électricité qui sera produite par les réacteurs restés en fonction. Si les prix du marché sont inférieurs à ce montant, l'Etat belge paiera la différence à Engie ; s'il dépasse ce niveau, les autorités belges recevront le surplus.

L'accord mis laborieusement au point ne gomme pas toutes les questions relatives à la sécurité d'approvisionnement du royaume, la Commission de régulation pour l'électricité et le gaz estimant notamment que le développement du parc automobile électrique pourrait entraîner un déficit annuel de 1 gigawatt dès 2026.

Le gouvernement de M. De Croo a dès lors fixé un objectif pour l'éolien en mer du Nord : passer d'une production actuelle de 2,3 gigawatts à 5,4 gigawatts, voire 5,8 gigawatts en 2030. La Belgique est d'ailleurs impliquée dans un projet associant huit autres Etats ainsi que la Commission européenne et qui vise à atteindre une production de 76 gigawatts en 2030. L'impact sur l'environnement et la création de nouvelles zones d'éoliennes ainsi que le coût du projet doivent encore faire l'objet d'un examen. Les Etats espèrent mobiliser suffisamment d'investisseurs privés, mais ceux-ci entendent obtenir au préalable la garantie d'un prix minimal pour l'électricité qui serait produite.

Jean-Pierre Stroobants(Bruxelles, correspondant)
